

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 02 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LEFEVRE, Maire,

Date de convocation
24 mars 2010

Date d'affichage

Objet :
Mise en œuvre de la procédure
d'autorisations de programmes et de
crédits de paiements.

N°

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe LEFEVRE, Martine AZEMA, Daniel BREBEL, Danielle TENSA, René AZEMA, Julie MARTY-PICHON, Alain CODINA, Annie MEZIERES, Serge LAVIGNE, Annick MELINAT, Eliane TESSAROTTO, Patrick CASTRO, Marie TERRIER, Jérôme LAVIGNE, Nicole SAVARIC, Gilbert DELPY, Françoise DUBUC, François FERNANDEZ, Monique ALBA, Gérard SOULA, Danièle DANG, Lilian DURRIEU, Joëlle TEISSIER, Marcel RAZAT

Représentés :

Joël MASSACRIER par Danièle TENSA,
Lucie-Anne GRUEL par Julie MARTY-PICHON,
Marcel BARON par Serge LAVIGNE.

Absents :

Akila KHALIFA
Sébastien LOISEL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Monsieur Serge LAVIGNE est désigné secrétaire de séance.

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du conseil municipal.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation au 1^{er} janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

Il est proposé au conseil municipal de retenir trois opérations ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2010.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010/01

	AP = 2 000 000 €	EXERCICES		
		2010	2011	2012
AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010 /01 - REHABILITATION DU SITE DIT "MOULIN PONS" POUR LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE	DEPENSES	2 000 000 €		
	CREDITS DE PAIEMENT	300 000 €	1 400 000 €	300 000 €
	RECETTES			
	Autofinancement	300 000 €		
	FCTVA		46 450 €	216 000 €
	subventions		850 000 €	84 000 €
	Emprunt		503 550 €	

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010/02

	AP = 4 000 000 €	EXERCICES		
		2010	2011	2012
AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010/02 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES POLYVALENTE	DEPENSES	4 000 000 €		
	CREDITS DE PAIEMENT	120 000 €	2 500 000 €	1 380 000 €
	RECETTES			
	Autofinancement	120 000 €		
	FCTVA		18 600 €	387 150 €
	subventions		786 000 €	414 000 €
	Emprunt		1 695 400 €	578 850 €

21 VOIX POUR,
1 ABSTENTION,
5 VOIX CONTRE.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010/03

	AP = 1 200 000 €	EXERCICES		
		2010	2011	2012
AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010/03 EXTENSION - REHABILITATION DU GYMNASE	DEPENSES	1 200 000 €		
	CREDITS DE PAIEMENT	165 000 €	900 000 €	135 000 €
	RECETTES			
	Autofinancement	165 000 €		
	FCTVA		25 550 €	135 000 €
	subventions		532 500 €	
	Emprunt		341 950 €	

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*Fait et présenté en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme*

Le Maire